

Avis votés lors du CHSCTSD 26 du jeudi 07 novembre 2019

Avis n° 1 concernant le refus de CHSCT extraordinaire :

Nous, représentants du personnel, exprimons notre désaccord quant au refus par le président du CHSCTSD de la Drôme de réunir un CHSCT extraordinaire demandé par courrier recommandé le 4 juillet 2019. Il nous apparaissait nécessaire de revenir sur les modalités de diffusion des conclusions du rapport d'enquête.

Avis n° 2 concernant la transmission des documents en commission de réforme :

Les représentants du personnel alertent sur un dysfonctionnement fréquemment observé par les représentants des personnels. Conformément à la réglementation, ils demandent à ce que l'avis médical du médecin traitant, l'avis médico-technique du médecin de prévention et de manière générale toutes les pièces utiles pour porter un jugement figurent systématiquement dans le dossier examiné par les médecins de la commission de réforme.